

Avis publics

COMMUNE DE BELFORT

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE AU PROJET DE MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLU

Monsieur le Maire de Belfort, par arrêté n°251255 du 11 juin 2025, a décidé de soumettre à enquête publique la mise en compatibilité du PLU avec Déclaration de Projet relative à la Plaine des Sports - rue Floréal.

L'enquête se déroulera, **pendant 33,5 jours consécutifs, du lundi 30 juin 2025 à 9h00 au samedi 2 août 2025 à 12h00**. Le siège de l'enquête est fixé à la Mairie de Belfort.

A cet effet, Monsieur René COLIN, a été désigné en qualité de Commissaire Enquêteur.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le public pourra consulter, 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24, le dossier d'enquête publique en version numérique sur le site Internet de la Ville de Belfort à l'adresse suivante : <https://www.belfort.fr/cadre-de-vie/plu>, ainsi que sur le registre dématérialisé dédié à l'enquête publique : <https://www.registre-dematerialise.fr/6357>.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier d'enquête publique sera également consultable en version papier et numérique au siège de l'enquête : Mairie de Belfort - Place d'Armes, aux jours et heures habituels d'ouverture (du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30, le samedi de 8h30 à 12h00) hors jours fériés et jours de fermeture exceptionnelle.

Le Commissaire Enquêteur recevra le public en mairie, Place d'Armes, les :

- **Lundi 30 juin de 9h00 à 12h00**
- **Mercredi 16 juillet de 14h30 à 17h30**
- **Samedi 2 août de 9h00 à 12h00**

Les observations relatives à la mise en compatibilité du PLU de la Ville de Belfort pourront être consignées :

- soit par voie écrite ou orale, lors des permanences du commissaire enquêteur, aux lieux, jours et heures indiqués ci-dessus.

- soit sur le registre d'enquête accessible au public, auprès de la Mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture (du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30, le samedi de 8h30 à 12h00) hors jours fériés et jours de fermeture exceptionnelle.

- soit sous format électronique sur le registre dématérialisé dédié à l'enquête publique disponible à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/6357>.

- soit par courrier électronique à l'adresse suivante : enquete-publique-6357@registre-dematerialise.fr

- soit par voie postale en adressant un courrier à Monsieur le commissaire enquêteur à l'adresse suivante : M. le Commissaire Enquêteur - Mairie de Belfort - place d'Armes - 90000 BELFORT.

Dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique et pendant toute la durée de l'enquête, toute personne pourra, à sa demande et à ses frais, obtenir, dans des délais raisonnables, copie de tout ou partie du dossier d'enquête publique. La demande devra être adressée à la Mairie de Belfort - place d'Armes - 90000 BELFORT ou par courrier électronique à l'adresse suivante : courrier@mairie-belfort.fr

A l'issue de l'enquête, le commissaire enquêteur établira dans les 30 jours un rapport et des conclusions qui seront mis à la disposition du public en Mairie et sur <https://www.registre-dematerialise.fr/6357> pour une durée d'un an.